



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet,

Directeur du cabinet

070921

Paris, le
Réf. : 21-000743-1

Note

à

**Monsieur le président du comité de pilotage de la mission inter-inspections
des directions départementales interministérielles**

**Objet : mission inter-inspections des directions départementales interministérielles - état des lieux
et perspectives des coopérations interdépartementales.**

La circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat fixe comme objectif d'étudier les différentes pistes de « coopérations interdépartementales » possibles afin de mettre en exergue celles permettant de mieux exercer les missions.

Afin de tirer les enseignements de la circulaire précitée et conformément à la note du 13 février 2020 sur le dispositif d'intervention conjointe des inspections et corps de contrôle dans les services départementaux et interministériels de l'Etat, je vous demande de procéder à un recensement des initiatives, des expérimentations et des projets d'ores-et-déjà existants en matière de coopération interdépartementale intéressant les directions départementales interministérielles (DDI) et l'administration territoriale de l'Etat. Ceci permettra d'en déterminer l'ampleur et de catégoriser les modalités d'organisation, les types de services et de départements qui ont eu le plus recours à ce dispositif. Les effets qui en ont résulté seront également analysés de même que les difficultés rencontrées, voire les blocages au niveau local ou central.

Ce bilan quantitatif et qualitatif permettra d'identifier les conditions de réussite et les leviers d'efficacité de ces expériences, au regard de leur impact sur l'action publique et dans la mise en œuvre de la mission. Le service rendu aux usagers, les relations avec les partenaires locaux, les conditions de travail des agents, la capacité à garantir une expertise et des compétences, le pilotage et la gouvernance des politiques publiques concernées seront aussi identifiées. Ce bilan permettra en outre de préciser selon quelles modalités des organisations interdépartementales permettent de mettre en œuvre la volonté du Gouvernement de maintenir les centres de décision proches du terrain, dans la logique de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat.

Tirant les conséquences de compétences rares dont la mutualisation doit être recherchée pour pouvoir être exercée efficacement au bénéfice de tous les départements, cette interdépartementalisation doit donc s'inscrire dans la priorité gouvernementale de renforcement de l'échelon départemental. Vous vous attacherez ainsi à mettre en évidence les atouts et les faiblesses des différentes expériences au regard des leviers d'action qu'elles proposent pour les préfets de département.

En lien avec les administrations concernées, la mission fera, le cas échéant, toute proposition utile d'évolutions juridiques susceptibles de contribuer au développement des coopérations interdépartementales, dès lors que leur existence répond à des contraintes budgétaires ou d'une nature la justifiant, l'échelon départemental, devant en tout état de cause être privilégié.

Fort de sa connaissance de celle-ci, le comité de pilotage inter-inspections sur l'organisation et le fonctionnement des DDI coordonnera ces travaux. Ils donneront lieu à un rapport qui me sera remis dans un délai de quatre mois suivant le démarrage de la mission prévu en septembre 2021.



Pierre de BOUSQUET

DESTINATAIRE

Monsieur Eric DELZANT, Inspecteur général de l'administration en service extraordinaire

Copie

Madame Marie-Anne BARBAT-LAYANI Secrétaire générale des ministères économiques et financiers

Monsieur Etienne CHAMPION, Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales

Madame Émilie PIETTE, Secrétaire générale du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires

Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Madame Sophie DELAPORTE, Secrétaire générale du ministère de l'agriculture

Madame Virginie BEAUMEUNIER, Directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Monsieur Olivier JACOB, Préfet, directeur de la modernisation et de l'administration territoriale